

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Thieulloy-L'Abbaye, le 22/01/2019

A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2019, TRINOVAL VA ENTIÈREMENT EXTERNALISER LE TRI DES DÉCHETS VALORISABLES

Afin de permettre le passage aux extensions de consignes de tri, pour réduire rapidement le volume des déchets enfouis et maîtriser le montant de la redevance, Trinoval va arrêter de trier en interne.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Des nouvelles consignes de tri à mettre en place
D'ici 2022, les pouvoirs publics ont décidé d'étendre les consignes de tri à tous les emballages (tels que les pots de yaourt, les barquettes en polystyrène et les films plastique...). Le processus de tri actuel de Trinoval qui atteint presque 10 ans de fonctionnement, n'est pas adapté à ces nouvelles consignes. En effet, pour des raisons de santé et de pénibilité, le tri de ces emballages ne peut être réalisé manuellement.

Forte augmentation de la TGAP

Dans un contexte de forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), il est nécessaire de réunir les conditions indispensables à la diminution de l'enfouissement des déchets et maîtriser ainsi le coût de la redevance sur les ordures ménagères.

Actuellement Trinoval paie 17 € la tonne pour les déchets enfouis, soit environ 476 000 € par an. En 2025, la TGAP, passera à 65 € la tonne, soit plus d'1,8 million d'euros par an à tonnage constant. Autrement dit, sans mesure forte pour diminuer l'enfouissement, cela impactera durement la redevance des ordures ménagères.

Passage aux extensions de consignes de tri

Pour maîtriser l'augmentation de la redevance, il est donc nécessaire de passer le plus rapidement possible aux extensions de consignes de tri, c'est-à-dire permettre aux usagers de déposer davantage d'emballages à valoriser dans les bacs jaunes. Ce changement aura lieu courant 2019.

L'adaptation du centre de tri aux nouvelles consignes aurait été trop coûteuse

Pour passer aux nouvelles consignes de tri, il aurait été nécessaire d'automatiser le processus, ce qui aurait représenté un investissement de plusieurs millions d'euros. De plus, seuls les projets garantissant un flux à trier d'un minimum de 30000 tonnes peuvent être soutenus par les services de l'état (ADEME) et les éco-organismes (CITEO). Avec un flux d'environ 6000 tonnes, Trinoval doit donc envisager d'externaliser cette prestation.

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT

Que vont devenir les agents de tri ?

Un programme d'accompagnement est en cours pour les agents actuellement en poste sur la chaîne de tri.

Le but est d'étudier les possibilités de reclassement en interne, mais aussi dans les collectivités partenaires du Syndicat.

Ce changement d'orientation professionnelle demandera un effort d'adaptation aux agents concernés, mais il sera aussi une opportunité de carrière pour certains d'entre eux.

Que deviendra le bâtiment abritant la chaîne de tri actuelle ?

A partir du 1^{er} juillet, le bâtiment sera dédié au stockage et au transfert des matériaux issus de la collecte sélective et au-delà, il permettra de développer de nouvelles activités. Les matériaux stockés seront valorisés dans un centre de tri extérieur.

Quel avenir pour Trinoval ?

Le Syndicat Mixte va poursuivre ses activités : la collecte des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries, l'enfouissement, le compostage, la sensibilisation des usagers...

Il continue par ailleurs à se préparer aux enjeux d'avenir tels que :

- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers
- L'étude des possibilités de la valorisation énergétique du biogaz
- La possibilité de la création d'un méthaniseur.

CONTACT PRESSE :

TRINOVAL
Mathilde GODDYN
Directrice de communication
m.goddyn@trinoval.fr
Tél. 03 22 90 36 60